

POURSUITE DE LA RÉFLEXION

À l'occasion des récents processus de consultation publique portant sur la révision du Shéma d'aménagement et de développement et sur la mobilité durable, le conseil de quartier du Cap-Rouge (CQCR) a produit des mémoires soulignant l'importance qu'il accordait aux enjeux de la mobilité durable sur le territoire de la Ville de Québec et, plus spécifiquement, au regard des besoins et habitudes des résidents du quartier du Cap-Rouge.

Depuis, le RTC a produit et soumis à la consultation publique un plan révisé de l'ensemble de son réseau.

En continuité avec ces différentes consultations publiques, et avec le souci de bien représenter les intérêts de ses concitoyens en ce qui concerne les enjeux de la mobilité, le CQCR souhaite présenter certains constats dans la poursuite de son analyse en ce qui a trait aux modifications proposées par le RTC au niveau local.

Aspects positifs du plan proposé par le RTC:

- Gains d'accessibilité aux commerces du secteur Jean-Gauvin, au quartier Champigny et au pôle commercial Duplessis Nord.
- Parcours eXpress (314 et 315) et réguliers (15 et 95) conduisant au grand pôle d'échanges Laurier.
- Parcours 25 (fréquence au 15 mn) offrant un accès direct au GMF Clinique médicale Saint-Louis jusqu'à Place d'Youville, tout en permettant une liaison au pôle Marly avec certains Métrobus (806, 807...). Pour les personnes à destination du secteur Cap-Rouge, du parc nautique et à proximité du futur pôle commercial IKÉA, le circuit 25 est bien pensé.
- Parcours 801 prolongé vers le boulevard Versant-Nord, offrant un potentiel d'inter modalité pour les automobilistes et les cyclistes via la rue Blaise-Pascal dans la mesure où des places de stationnement et des supports à vélo soient mis à leur disposition à proximité.



- Localement, temps des parcours apparemment diminué suite à leur redressement, particulièrement pour le secteur Domaine-Des-Soeurs.
- Multiplication des possibilités de destinations par les interconnections proposées aux grands pôles d'échanges (Laurier, etc...).
- Intermodalité favorisée par le Parc-O-Bus Legendre (convergences de plusieurs circuits, pistes cyclables, futurs supports à vélos, Taxi-bus?).

Aspects du plan proposé susceptibles de poser problème pour certaines catégories de résidents:

- Perte des parcours eXpress directs (214, 215, 315), les plus populaires et vendeurs auprès des usagers travailleurs et étudiants et qui ont permis au cours des dernières années d'inciter de nombreux résidents à délaisser l'auto pour devenir des utlisateurs de ces parcours eXpress vers la Colline parlementaire et les institutions d'enseignement supérieur.
- Retrait de parcours dans le secteur du boulevard de la Chaudière centre.
- Temps de marche largement supérieur à 5 mn entre le lieu de résidence et l'arrêt de bus pour certains résidents du secteur de l'Érable-Rouge, du futur Domaine Legendre, du Faubourg du Cap, et à l'extrémité de la rue Gustave-Langelier.
- Absence de desserte fréquente se rendant jusqu'au secteur IKÉA.
- Incertitude quant au renouvellement du service Couche-Tard.
- Fréquences non précisées pour les circuits locaux, eXpress et LeBus.

Pistes de solutions soumises pour réflexion:

- Prolonger par une boucle le circuit 25: à partir du Parc-O-Bus Legendre, poursuite vers le secteur IKÉA-Mendel, retour sur le bd Chaudière, puis Legendre.
- Prévoir à l'horaire quelques eXpress le midi et en soirée pour répondre aux demandes des cégépiens et universitaires.
- Repenser l'abolition des circuits eXpress 214 et 215 quitte à ce qu'un seul soit disponible à partir du Parc-O-Bus Legendre directement vers la Colline parlementaire.



- Reconduire des parcours réguliers sur le boulevard de la Chaudière et la rue Legendre d'une part, et dans le secteur de la Promenade des sœurs/ rue des Chasseurs d'autre part, de manière à garantir un temps de marche raisonnable (5 mn).
- Reconduire le service « Couche-Tard » ou le remplacer par un Taxi-Bus?
- Mettre à profit le réseau de sentiers piétonniers pour diminuer les distances et temps de marche (aplanir leur surface enneigée l'hiver).
- Installer des abris bus aux croisements des circuits.
- Installer des supports à vélos sécurisés près du bd Versant-Nord, là où se terminera le circuit 801.
- Munir les autobus du circuit 25 de supports à vélos pour permettre aux cyclistes d'atteindre le reste du réseau cyclable, sans devoir emprunter la Côte de Cap-Rouge, dissuasive car exigeante et dangereuse.

2 février 2018

Le conseil de quartier du Cap-Rouge